

Division des élèves (DIVEL)

Affaire suivie par :
Monsieur Jacques-Emmanuel Daugé,
directeur académique adjointe

Mme Delphine Janot, cheffe de la
division des élèves

☎ : 01.79.81.22.55

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information
: I

	DSDEN	ESPE
	78	Universités et IUT
	91	Gds. Etabs. Sup
	92	CANOPE
	95	CIEP
	Circonscriptions	I CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
A	95	DDCS
	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
	95	SIEC
	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91	
	92	78
I	95	91
	Écoles	92
	78	95 I
	91	Représentants des Personnels, 2nd degré
	92	
A	95	Associations de parents d'élèves académiques
I	Écoles privées	
	Collèges privés	78
	Lycées privés	91
	MELH	92
	LYCEE MILITAIRE	I 95
	EREA	
	ERPD	

Cergy, le 7 février 2025

Inspecteur d'académie - directeur
académique des services de
l'Éducation nationale du Val-d'Oise

À

Mesdames et Messieurs les Principaux

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles publiques

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles privées sous contrat (pour
information)

s/c Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Préparation de la rentrée 2025 : affectation des élèves en classe de 6ème - AFFELNET 6

POINTS CLES : AFFELNET 6 – ORIENTATION
NOUVEAUTES : INSCRIPTION VIA EDUCONNECT
CALENDRIER : JOINT EN ANNEXE 1
CONTACT en cas de difficultés : ce.ia95.sco@ac-versailles.fr

1/ La procédure d'affectation des élèves en classe de 6^{ème}

Pour la préparation de la rentrée 2025, la procédure d'affectation des élèves en classe de 6ème est gérée via le logiciel national d'aide à l'affectation « Affelnet 6è ».

Je tiens à souligner le rôle clé des directeurs d'école qui accompagnent en proximité les familles et facilitent leur compréhension des enjeux et des règles de l'affectation des élèves au collège. Le vade-mecum, (annexe 2) vous apportera l'ensemble des informations utiles à la mise en œuvre de la procédure d'Affelnet 6.

La sectorisation des collèges est renseignée automatiquement dans l'application. Cette sectorisation est déterminée par la zone géographique correspondant à l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire 2025 et non par l'école dans laquelle est inscrit cet élève.

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.

Annexe 4 annexes ; 18 p.

Total 22 p.

Je vous remercie de porter une attention particulière au respect des délais des différentes phases de la procédure. Vous trouverez en annexe 1 le calendrier de l'affectation en 6^{ème} applicable pour la rentrée prochaine.

2 / Les demandes de dérogation à la carte scolaire

Les familles peuvent solliciter par dérogation l'admission de leur enfant dans un collège **hors de leur secteur de résidence**. Cette demande sera examinée au regard des places disponibles après affectation des élèves relevant du secteur et selon un ordre de priorité défini nationalement détaillé en annexe 3.

Les directeurs d'école adresseront les demandes de dérogation aux circonscriptions **avant le vendredi 11 avril**.

3/ Classe sport-études - BO n°48 du 21 /12/23

L'intégration de cette classe est conditionnée à une demande de dérogation, même lorsque le collège demandé est celui de secteur.

En amont, les familles sont invitées à prendre contact avec l'établissement scolaire concerné par ce dispositif (liste publiée sur le site académique) et la maison régionale de la performance afin que leur soient expliquées les conditions de l'aménagement du parcours sport-études et les procédures d'affectation. L'entrée en classe sport études par dérogation est soumise à l'accord d'une commission départementale présidée par le DASEN ou son représentant.

4/ Résultats de l'affectation

À l'issue de la procédure d'affectation, les principaux de collège adressent les notifications aux familles des élèves de secteur selon deux voies possibles :

- soit aux directeurs d'école sous format papier,
- soit directement aux familles par mail envoyé depuis l'application Affelnet. Dans ce cas, ils doivent prévenir les directeurs de cet envoi.

Quel que soit le mode de diffusion, lorsque la demande de dérogation a été refusée, les directeurs d'école remettront impérativement les notifications en mains propres aux familles contre signature et datation d'une copie du document d'affectation qui sera conservée à l'école. Dans le cas d'un envoi unique par mail par le collège, la notification sera alors éditée par le directeur d'école après consultation des résultats.

Les notifications d'affectation des élèves hors secteur sont envoyées par mail ou courrier postal aux familles par le collège.

Les familles nouvellement arrivées dans le Val d'Oise qui inscriraient leur enfant à l'école après la date du 28 mai 2025 seront invitées à contacter la Division des élèves (DIVEL ce.ia95.sco@ac-versailles.fr) pour procéder à l'affectation en classe de 6^{ème} de leur enfant pour la rentrée scolaire 2025.

Les demandes de recours des familles seront gérées informatiquement via une démarche en ligne dont l'adresse sera communiquée aux familles sur l'avis d'affectation.

5/ Inscription des élèves

L'inscription en ligne des élèves de 6^{ème} doit être systématiquement proposée. Elle sera accessible du **6 au 17 juin 2025**, via le compte EduConnect.

Le compte EduConnect offre aux représentants légaux plusieurs services pratiques :

- La possibilité de consulter dès maintenant le livret scolaire unique (LSU) de leur enfant via le portail de services en ligne de l'Éducation nationale.
- Une fois l'inscription en ligne ouverte par le collègue, ils pourront également :
 - Accéder aux portails de services en ligne pour consulter les résultats d'affectation et inscrire leur enfant.
 - Vérifier et, si nécessaire, modifier les informations les concernant ou concernant leur enfant.
 - Demander l'étude automatique du droit à la bourse au moment de l'inscription.

Pour faciliter ces démarches, nous vous invitons à encourager les familles à :

- Créer leur compte EduConnect dès maintenant.
- Se connecter au portail pour consulter le LSU.

Un flyer en annexe est à votre disposition pour diffusion auprès des familles. Ce document explique les étapes pour activer le compte EduConnect et présente les avantages des services en ligne disponibles.

Un webinaire à l'attention des principaux et des secrétariats des collèges se tiendra **le vendredi 14 mars à 15h** afin de vous présenter les objectifs et la démarche d'accompagnement vers la télé-inscription.

Par ailleurs, vous trouverez tous les documents nécessaires et les informations utiles sur le lien suivant :

<https://acver.fr/affelnet2025>

Mot de passe : ecolesdu95

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre implication pour accompagner au mieux cette procédure et vous en remercie par avance.

SIGNÉ

Olivier WAMBECKE